

Ce document présente les revendications essentielles de la **CFTD** portant sur des sujets cruciaux.

Augmentations de salaire :

- **ETAM : 2 %** d'augmentation générale : **1 %** individuelle
- **Cadres : 1,5 %** d'augmentation générale **1,5 %** individuelle
- **Enveloppe de rattrapage** dédiée pour les salariés n'ayant pas bénéficié d'AI depuis **plus de 6 ans**.

Prime de partage de la valeur : Versement de la prime de partage de la valeur pour l'ensemble des salariés.

Primes diverses : **fin de la proratisation** et réévaluation de toutes les primes de **+20 %** (primes jours fériés, remplacements, déplacements, travail de nuit exceptionnel ...).

Frais de repas : Fin des inégalités de prise en charge des frais de repas afin d'atteindre **18 €** pour tous, revalorisation de la valeur faciale du titre restaurant « carte SWILE » à **14€**, attribution aux salariés de Ste Apolline, de la chaîne et de la Clé St Pierre.

Ancienneté : Le **déplafonnement** de la prime d'ancienneté (au-delà de 21 ans), l'extension de la prime d'ancienneté pour les cadres, l'octroi d'**1 journée supplémentaire** au-delà de la 21ème année, base de calcul rattachée au salaire de base.

Prime région parisienne : Égalité traitement pour l'ensemble des salariés d'Île-de-France, élargie aux cadres.

Classification des « métiers oubliés » : Ouverture de négociations concernant les personnels administratifs, coordinatrices commerciales, assistantes techniques et patrimoine, chauffeurs, magasiniers et gestionnaires de stocks.

Égalité professionnelle : Négociation sur l'égalité professionnelle, **Enveloppe de rattrapage** dédiée, féminisation des métiers, lutte contre les discriminations et le harcèlement.

GEPPMM : Négociation **obligatoire** sur la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels et Mixités des Métiers (retraite progressive, prise en compte de la pénibilité, plan de carrière, formation...).

Santé au travail : Négociation sur le handicap, congés proches aidants, congés menstruels.

Prévoyance/mutuelle : Harmonisation de la prévoyance et fin des disparités entre cadres et ETAM.

Mobilités durables : Mise en place du forfait mobilités durables, incitation aux mobilités douces (vélo, tiers-lieu, covoiturage et l'autopartage...), prise en charge à 100 % des abonnements de transport et généralisation de la prime de tri sélectif.

Budget ASC : Augmentation du budget des activités sociales et culturelles.

Indicateur	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
SMIC	1,51%	1,20%	3,23%	5,54%	4,07%	3,12%	-	
Inflation	1,11%	0,48%	1,60%	5,20%	4,90%	2,00%	0,95%	15,29%
NAO Cadres	1,80%	1,10%	-	1,8% et 2,5%	3,00%	2,30%	1,80%	14,30%
NAO EMP/TAM	1,80%	1,10%	-	1,8% et 2,5%	3,00%	2,30%	1,80%	14,30%

Budget médian en France des hausses de salaires de 3,1%

Retrouvez-nous sur notre site <https://www.jcdecaux.cfdt-pub.com/>

Rejoignez le 1er syndicat de France ! Contactez-nous ! Adhérez !



▶ Flashez ou cliquez !